

PRÉFÈTE DE LA DRÔME - PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LE 4ÈME RÉEXAMEN PÉRIODIQUE
DES RÉACTEURS ÉLECTRONUCLÉAIRES N° 3 ET 4
DE L'INSTALLATION NUCLÉAIRE DE BASE INB N°88,
SITUÉS SUR LE CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (CNPE) DU TRICASTIN
SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX DANS LA DRÔME.

Les communes concernées sont :

SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (siège de l'enquête), PIERRELATTE, LA-GARDE-ADHÉMAR et SAINT-RESTITUT dans le département de la Drôme, BOLLÈNE, LAMOTTE-DU-RHÔNE et LAPALUD dans le département de Vaucluse.

Par arrêté inter-préfectoral Drôme-Vaucluse, une enquête publique commune d'une durée de 33 jours, est ouverte du **lundi 4 mai 2026 au vendredi 5 juin 2026 inclus**.

Les rapports comportant les conclusions des réexamens prévus à l'article L.593-19 du code de l'environnement relatifs aux réacteurs n°3 et 4 de l'INB n°88 du CNPE du Tricastin, exploités par EDF à SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, font l'objet de l'enquête publique.

Une fois l'enquête publique achevée, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection tient compte des conclusions de l'enquête publique dans son analyse des rapports de l'exploitant et dans les prescriptions qu'elle prend le cas échéant.

La commission d'enquête est composée de :

- Président : M. Thierry AWENENGO DALBERTO, Architecte, ingénieur, expert énergétique

- Titulaires : Mme Marie-Christine LAMBERT, Enseignante en économie en retraite

M. Alain VALADE, Cadre de l'Industrie, retraité

- Suppléant : M. Jean-Léopold PONÇON, Retraité de la fonction publique territoriale.

La commission d'enquête ou l'un au moins des commissaires enquêteurs seront présents, en mairies, pour recevoir les observations et propositions du public, lors des permanences suivantes :

Lundi	4 mai	2026	de 09h00 à 12h00	en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (26)
Lundi	11 mai	2026	de 09h00 à 12h00	en mairie de LA-GARDE-ADHÉMAR(26)
Vendredi	15 mai	2026	de 14h00 à 17h00	en mairie de LAMOTTE-DU-RHÔNE (84)
Mardi	19 mai	2026	de 14h00 à 17h00	en mairie de LAPALUD (84)
Samedi	23 mai	2026	de 09h00 à 12h00	en mairie de SAINT-RESTITUT (26)
Mercredi	27 mai	2026	de 14h00 à 17h00	en mairie de PIERRELATTE (26)
Lundi	1 ^{er} juin	2026	de 09h00 à 12h00	en mairie de BOLLÈNE (84)
Vendredi	5 juin	2026	de 14h00 à 17h30	en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (26)

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique, comprenant les pièces listées à l'article R.593-62-4 du code de l'environnement, peut être consulté par le public :

- sur support papier aux jours et heures d'ouverture des mairies de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (siège de l'enquête), PIERRELATTE, LA-GARDE-ADHÉMAR, SAINT-RESTITUT (26), BOLLÈNE, LAMOTTE-DU-RHÔNE et LAPALUD (84),
- en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX,
- sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7156> .

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier accessible aux jours et heures d'ouverture des mairies précitées,
- par voie électronique : sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7156>, ou par courriel à l'adresse : enquete-publique-7156@registre-dematerialise.fr ; les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site dédié,
- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX Place de Castellane 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX, à l'attention du Président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête,
- directement auprès de la commission d'enquête lors des permanences précitées.

Avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, le public pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Drôme, Bureau des enquêtes publiques (BEP), 3 boulevard Vauban 26030 VALENCE Cedex 9.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public sur le site dédié à l'enquête publique, en mairies concernées, en Préfecture de la Drôme (BEP), à la Direction Départementale de la Protection des Populations de Vaucluse (Service prévention des risques techniques cité administrative bât 1 entrée A Avenue du 7ème Génie 84000 AVIGNON) et sur le site internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du CNPE du Tricastin :

M. Patrick MERCIER Chef de Projet

